

Création de prairies



Codes mesures : IL_XXXX_CPRA
Montant annuel : 358 € / HA / AN
Engagement : 5 ans



MAEc "localisée"

Permet d'engager certaines **parcelles** ou autres éléments non surfaciques

Cette mesure est cumulable avec **MAEC Eau** "Arboriculture" et "Viticulture" (mesure système), **MAEC Climat** "Elevages de monogastriques" (mesure localisée)



Eligibilité

Surfaces éligibles : **surfaces herbacées temporaires de 2 ans ou moins**

A l'issue ou au cours de l'engagement, les surfaces seront déclarées avec un code culture de la catégorie "prairies ou pâturages permanents".



Obligations



Réaliser au préalable un **diagnostic** agroécologique de l'exploitation.
Réaliser une **formation** au cours des 2 premières années



Mettre en place et maintenir le couvert : le couvert herbacé pérenne devra être présent sur les surfaces engagées à la date limite du dépôt de la demande d'aide de la première année d'engagement.

Surface minimale de **10 ares**.



Maintenir les éléments paysagers si la localisation du couvert est imposée en bordure de ces éléments.

Ne pas détruire le couvert sur les surfaces engagées. Un renouvellement par travail superficiel du sol est autorisé au cours de l'engagement.



Produits phytosanitaires **INTERDITS** sur la totalité de la surface engagées.
Dans certains cas particuliers, des traitements localisés pourront être autorisés.



Listes des **couverts autorisés** :

- Liste d'espèces autorisées en jachère (**légumineuses pures interdites** : mélange avec une autre famille obligatoire)
- Mélanges favorables au développement des insectes pollinisateurs et auxiliaires de cultures

GRAMINEES : Dactyle, Fétuque des prés, Fétuque élevée, Fétuque rouge, Fétuque ovine, Fléole des prés, Millet, Moha, Pâturin commun, Ray-grass anglais, Ray-grass hybride, Ray-grass italien

LEGUMINEUSES : Gesse commune, Lotier corniculé, Lupin blanc amer, Luzerne, Medicago polyformosa, Medicago rigidula, Medicago scutellata, Medicago trunculata, Mélilot, Minette, Sainfoin, Serradelle, Trèfle blanc, Trèfle de Perse, Trèfle hybride, Trèfle incarnat, Trèfle violet, Trèfle d'Alexandrie, Trèfle souterrain, Vesce commune, Vesce velue, Vesce de Cerdagne



Mélange d'espèces favorable au développement des insectes pollinisateurs ou auxiliaires :

Couvert "Pollifauniflor"

Sarrasin 29%, Sainfoin 20%, Trèfle incarnat 20%, Trèfle blanc 10%, Luzerne 10%, Souci 5%, Grande marguerite 2%, Bourrage officinale 2%, Achillée millefeuille 1%, Mauve sylvestre 1%

Couvert "Seda-miel 1" : (sol acide frais pH < 6,5)

Mélilot 30 %, Lotier corniculé 20 %, Trèfle hybride 15 %, Trèfle d'Alexandrie 15 %, Trèfle violet 10 %, Phacélie 10 %

Couvert "Seda-miel 2" : (sol calcaire sec pH > 6,5)

Sainfoin 60 %, Mélilot 25 %, Trèfle violet 5 %, Minette 5 %, Phacélie 5 %

Couvert "Pronectar TP " : (sol calcaire sec pH > 6,5)

Sainfoin 60 %, Mélilot 10 %, Trèfle de Perse 10 %, Trèfle violet 10 %, Phacélie 10 %

Couvert "ISOL Pronectar" : (sol calcaire sec pH > 6,5)

Sainfoin 30 %, Sarrasin 20%, Mélilot 10 %, Trèfle de Perse 10 %, Trèfle violet 10 %, Trèfle incarnat 10%, Bourrache 5%, Phacélie 5 %

Couvert "Méliflore 1" : (sol acide frais pH < 6,5)

Trèfle hybride 45 %, Trèfle violet 30 %, Trèfle blanc 10 %, Trèfle d'Alexandrie 10 %, Phacélie 5%

Couvert "Méliflore 2" : (sol calcaire sec pH > 6,5)

Sainfoin 60 %, Mélilot 20 %, Trèfle violet 10 %, Minette 5 %, Phacélie 5 %

Couvert "Prochasse" :

Ray-grass Anglais 30 %, Trèfle violet 30 %, Trèfle de Perse 20 %, Phacélie 20 %

Couvert "MELLIFÈRE 100% Biologique Puri-Annuel Spécial Abeilles et Insectes Pollinisateurs" : Coriandre 10%, Phacélie 10%, Sarrasin 10%, Trèfle incarnat 10%, Cameline 5%, Carvi 5%, Lin 5%, Luzerne 5%, Mélilot 5%, Nielle des blés 5%, Sainfoin Espagnol 5%, Tournesol 5%, Trèfle raboteux 5%, Aneth 2%, Trèfle lotier 2%, Moutarde 2%, Radis oléifère 2%, Trèfle perse 2%, Trèfle violet 2%, Bleuets 1%, Persil 1%, Souci 1%

Couvert "Biodiversité" :

Achillée millefeuille, Avoine, Cumin des prés, Bleuets des champs, Centaurée jacée, Chicorée sauvage, Carotte sauvage, Sarrasin, Marguerite, Lotier corniculé, Mauve sylvestre, Onagre bisannuelle, Sainfoin, Phacélie, Sauges des prés, Compagnon rouge / Silène dioïque, Trèfle incarnat, Trèfle violet, Tanaisie en corymbe

Couvert "Fleurs Miel & Papillons" : 23 annuelles et 27 vivaces

dont Achillée millefeuille, Aneth, Belle de nuit, Centaurées, Coréopsis, Cosmos, Digitale, Julienne des jardins, Œillets, Œnothère, Giroflée, Lupin, Myosotis, Phacélie, Réséda, Vipérine

Couvert "Fleurs champêtres" : 10 annuelles et 18 vivaces

dont Achillée millefeuille, Anthémis des teinturiers, Coquelicot, Echinops, Eschscholzia, Lin annuel, Lychis, Rudbeckia annuel, Sauges pratensis, Souci, Thym, Valériane des jardins

CONTACT

Charlène GUILLON - c.guillon@fdc77.fr - 06 08 78 35 80

Renaud BERTRAND - r.bertrand@fdc77.fr - 06 73 01 38 59

Alexandre HUCHARD - a.huchard@fdc77.fr - 06 08 78 36 33